



Extrait du Education Nationale Elbeuf

<http://circ-elbeuf.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article290>

Note sur les temps de pondération

- Ed Prioritaire -



Date de mise en ligne : jeudi 7 décembre 2017

Copyright © Education Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

"Dans les REP+, le temps enseignant est organisé différemment grâce à une pondération des heures d'enseignement dans les collèges et à 18 demi-journées durant lesquelles les professeurs des écoles sont remplacés dans le premier degré. Ainsi, en dehors des heures strictes d'enseignement, les personnels peuvent mieux se consacrer aux autres dimensions essentielles de leur métier : travailler collectivement et se former ensemble, concevoir et organiser le suivi des élèves, coopérer davantage avec les parents d'élèves."

Retrouvez l'article en ligne : [ici](#)

Ces dispositions ont fait l'objet de trois décrets parus au journal officiel du 23 août 2014.

[Décret n° 2014-940 du 20-8-2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré](#)

[Décret n° 2014-941 du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale](#)

[Décret n° 2014-942 du 20 août 2014 portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré](#)